

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.
Départs de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La Presse de Vienne annonce que les élections pour la diète d'Illyrie ont été favorables au gouvernement. A Capo d'Istria, dit la feuille viennoise, le fameux docteur Madonizza a échoué. A sa place a été nommé le chanoine de Tavento qui a des opinions modérées. Ce n'est qu'à Rovigno que l'opposition a réussi à faire nommer son chef, le docteur Basilisco. Quant à la chambre de commerce de Rovigno, elle a élu deux libéraux, mais restés fidèles à la constitution, l'armateur Premuda de Lussin et le négociant Longa de Capo d'Istria, de sorte que les deux Etats si importants pour l'Istrie seront également représentés à la diète.

Pissino, qui inspirait les plus vives inquiétudes, a été le curé Szonoz. A la première diète, il y aura donc vingt députés conservateurs contre dix opposants, tandis que, dans la diète précédente, c'était le contraire, il y avait vingt opposants contre vingt conservateurs. On pense que le corps électoral de la grande propriété foncière, où le parti de l'opposition prédomine, s'abstiendra devant un pareil résultat. On pense que la diète sera ouverte vers la fin du mois.

On annonce que de fréquentes conférences ont lieu, en ce moment, entre le comte Reichberg et l'ambassadeur de Turquie, sur le mouvement de la presqu'île Illyrique, auquel on attache à Vienne une importance particulière; car on croit savoir que la Serbie n'attend que le moment favorable pour prendre partie contre la Porte. L'entente entre la Serbie et le Montenegro, écrit-on de Vienne, se manifeste plus clairement de jour en jour, et s'il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, que le prince Michel soit sur le point d'adopter le jeune prince de Montenegro, il est certain du moins qu'un traité a été conclu entre ces deux princes, par lequel ils s'engagent à s'aider réciproquement.

C'est en vertu de ce traité que le Montenegro a reçu de Serbie des armes et des munitions. Il est connu que, dans toute la principauté, on fait de grands armements. On sait aussi que le gouvernement serbe réunit des troupes sur la frontière de

Bosnie, notamment de la cavalerie. La Porte, de son côté, prend toutes les mesures possibles pour rendre inexpugnable la forteresse de Belgrade, car elle sait que tant qu'elle possèdera cette place, les Serbes ne pourront rien entreprendre de décisif. Elle l'a par conséquent bien approvisionnée et armée à neuf. On dit que c'est l'Angleterre qui a fourni les canons placés sur les remparts. La garnison ne se compose que de troupes éprouvées.

Le gouvernement autrichien aurait, paraît-il, renoncé au projet de publier le statut provincial pour la Vénétie; si nous en croyons une lettre de Vienne, le nombre des congrégations centrales serait augmenté, et l'on élargirait leur sphère d'activité, de telle sorte qu'elles pourraient remplacer les Diètes. Une des prérogatives nouvelles des assemblées centrales les rendrait complètement indépendantes du gouvernement, non-seulement quant au fond, mais aussi quant à la forme; elles ne seraient plus présidées par le gouverneur, mais elles éliraient elles-mêmes leur président.

Des informations particulières nous apprennent qu'en Vénétie, la police autrichienne redouble de surveillance et de mesures vexatoires pour empêcher les étrangers qui voyagent dans ce pays d'y séjourner longtemps.

Quant à l'armée, il ne faut pas s'en rapporter aux journaux qui prétendent qu'elle s'élève à plus de 300.000 hommes. Le chiffre exact des troupes autrichiennes qui occupent la Vénétie est de 180.000 hommes, parmi lesquels se trouvent beaucoup de Hongrois, dont le dévouement à l'Autriche est plus que douteux.

Venise offre l'aspect d'un vaste tombeau. Plus de 45.000 habitants ont déserté cette ville, et l'arsenal, où l'on construisait des vaisseaux qui allaient sillonner toutes les mers, n'occupe maintenant ses ouvriers qu'à fabriquer des bombes et des boulets. (Le Pays.)

Nous n'avons aujourd'hui aucune dépêche d'Italie relative aux affaires des provinces méridionales; notre correspondant de Turin parle de l'enthousiasme avec lequel le roi Victor-Emmanuel est ac-

cueilli à Florence et fait ressortir les avantages que l'Exposition industrielle doit apporter à l'Italie.

Il nous donne des renseignements au sujet du refus fait par Garibaldi aux offres du ministre américain.

Les nouvelles de Naples, ajoute-t-il, sont de plus en plus défavorables au parti bourbonnien.

Une dépêche télégraphique de Turin, en date du 17 septembre, annonçait que cent brigands que l'on croyait Espagnols avaient débarqué dans la Calabre; plusieurs journaux ont prétendu que cette bande était commandée par Borgès, célèbre guerillero carliste, qui, dans les montagnes de la Catalogne, a fait longtemps la guerre de partisans.

Une dépêche privée que nous adresse notre correspondant de Madrid nous met à même de rectifier l'assertion contenue dans ces dépêches.

Le gouvernement espagnol n'a pas la moindre connaissance de ces faits. Si la troupe de brigands qui a débarqué en Calabre se compose, en effet, d'Espagnols, il est certain, dit notre dépêche, qu'ils ne sont point partis du territoire de la péninsule pour prendre part à cette expédition.

Il est donc probable que le général carliste Borgès, que l'on désigne comme commandant l'expédition, aura recruté ses hommes parmi les Catalans réfugiés depuis longtemps sur les côtes italiennes. (Idem.)

Un télégramme de Barcelone, du 19 septembre, porte que le roi a inauguré la ligne entière de Barcelone à Saragosse, qui comprend 366 kilomètres.

Un concours immense de population se pressait à toutes les stations de la Catalogne et de l'Aragon pour saluer Sa Majesté.

Le roi a félicité la compagnie sur la construction du chemin et sur son matériel d'exploitation. Sa Majesté a dit qu'elle hâterait de tous ses efforts la jonction de la ligne de Barcelone à celle de Pampelune, de Bilbao et de Madrid. Elle a ajouté qu'elle allait inaugurer celle de Pampelune, et que, dans le courant de l'année 1862, les lignes de Bilbao et de Madrid à Saragosse seraient ouvertes. — Havas.

Le général Serrano est autorisé à nommer les

FEUILLETON

LES NEVEUX DE JEAN BART

NOUVELLE HISTORIQUE

(Suite et fin.)

Que de variantes dans ce simple détail!... on se les explique toutefois en remarquant qu'il y avait trois frégates anglaises, qu'elles durent se partager les prisonniers et que, par diverses raisons de service, elles rentrèrent probablement dans différents ports; nous avons posé cette probabilité comme un fait dans la nouvelle qu'on vient de lire. Le romancier a le droit absolu de combler les lacunes de l'histoire.

Mais, au point de vue historique, combien d'oublis regrettables dans les chants populaires et dans la relation du combat!... Le nom de la troisième frégate anglaise est inconnu; le moment précis où périt Pierre n'est pas fixé; l'on sait seulement que la durée totale du combat fut de six heures. Enfin, les efforts héroïques des Français ne sont indiqués que par des généralités. On ignore le nombre des tentatives d'abordage qu'ils repoussèrent et repoussèrent jusqu'à la fin avec un succès invraisemblable.

Pourquoi aucun des contemporains de l'événement ne nous a-t-il transmis le récit circonstancié qu'en faisait le pauvre nègre Vincent, qui survécut longuement, comme

on le sait, à ses nobles maîtres!

Le combat de la Danaë est ignoré généralement, et même, faute d'en avoir ouï parler, plusieurs historiens de la marine l'ont passé sous silence. Léon Guérin, dans son *Histoire maritime de la France* (1844), n'en fait pas mention. M. le comte de Bonfils Lablenie, dans son *Histoire de la Marine française*, l'omet également. Enfin, ce magnifique épisode naval n'est pas même enregistré dans le *Précis historique de la Marine française*, publié officiellement en 1845 par le consciencieux Chasseriau. Nous ne citons ici que les historiens les plus recommandables; quant aux autres, tout est lacune dans leurs travaux sur la marine.

En outre, il s'est incontestablement glissé quelque erreur sur le lieu de destination des deux frégates la Danaë et l'Harmonie (ailleurs l'*Hermione*) qui se rendaient bien au Canada, mais non à Louisbourg, comme l'a écrit M. Vanderest, — puisque l'île Royale, attaquée par l'amiral Boscawen en juin 1758, tomba tout entière au pouvoir des Anglais, le mois suivant, malgré la superbe résistance du capitaine de vaisseau gouverneur, M. de Drucourt, qui se défendit jusqu'aux dernières extrémités et dont la femme se comporta en héroïne.

Mais Québec ne fut pris que six mois après le superbe combat des neveux de Jean Bart, et il nous semble certain que Québec était le point où auraient dû atterrir les deux frégates.

N'est-il pas douloureux que la plupart des historiens aient pu ignorer absolument l'héroïque journée de la Danaë, malgré le nom populaire du capitaine et du lieutenant, malgré ce qu'ont de sublime les derniers moments d'un père léguaire à son fils le soin de soutenir jusqu'à la mort une lutte désespérée, et malgré toutes les circonstances touchantes qui auraient dû rendre un tel combat fameux entre mille!

Hélas! les héros classiques jouissent à peu près seuls, — par droit d'ainesse, il est vrai, — d'une véritable célébrité. Au collège, on ne connaît qu'eux; hors du collège, on ne se souvient que d'eux; on les cite à tous propos, on les retrouve à chaque pas: Point de gloire hors du *De viris illustribus*. Les générations scolaires s'entretenaient en trois langues de la vie d'Aristide et de la mort d'Epaminondas. Le latin et le grec, les thèmes et les versions gravent dans les plus rebelles mémoires les hauts faits d'Annibal et de Pompée; mais les gloires de la France sont tellement négligées, qu'il est vulgaire d'attribuer aux anciens tous les actes héroïques, tous les grands dévouements, et de ne pas songer que les modernes, nos compatriotes, nos contemporains parfois, non-seulement ont rivalisé avec eux, mais encore les ont le plus souvent surpassés.

Seule, la légende réagit jusqu'à un certain point contre le monotone de la gloire classique; mais, répétons-le, la légende n'est rien moins que l'histoire.

chefs de l'expédition des troupes espagnoles au Mexique.

Il est certain que Rubaltaba commandera l'escadre d'expédition. (Le Pays.)

On a publié une dépêche annonçant qu'à la suite de la reddition des forts du Hatteras les troupes de la Caroline du Nord étaient entrées dans la Virginie.

Nous croyons être fondés à dire qu'il y a erreur dans la texture de cette dépêche, et il faut lire : *sont rentrées de la Virginie*, au lieu de : *sont entrées dans la Virginie*.

On comprendra facilement que les Caroliniens du Nord, faisant partie de l'armée fédérale, auront voulu venir au secours de leurs foyers, qu'ils pouvaient croire menacés.

On n'a pas de nouvelles du décret d'après lequel le président Davis aurait interdit la sortie des matières premières hors des Etats confédérés.

Ainsi, les dépêches qui ont fait mention de ce décret méritent au moins confirmation. (Idem.)

Les nouvelles de Constantinople sont du 11 septembre.

Par suite de la faveur croissante du capitain-pacha, Savfeti pacha serait aussi menacé d'éloignement.

Un décret vient d'être signé portant que tout fonctionnaire qui refusera son changement, sera rayé du service.

On parle de la retraite du visir Aali pacha.

La dépréciation du papier monnaie augmente ainsi que la hausse de l'argent. La livre anglaise est à 212 piastres.

Le capitain-pacha a repoussé le projet d'une commission d'ingénieurs français relatif à la mise en valeur des riches forêts de l'empire.

On dit que Kiamil pacha serait envoyé à Paris pour des négociations financières.

Le pacha d'Egypte est comblé de prévenances. On prétend qu'il doit envoyer d'Alexandrie trois corvettes en cadeau au sultan. — Havas.

Nous lisons dans une correspondance du *Journal de la Vienne* :

« La hausse persistante des grains et farines est exploitée avec tant d'empressement par les pessimistes, qu'il me paraît opportun de jeter un rapide coup d'œil sur cette intéressante question des subsistances, afin de rassurer les esprits trop prompts à s'alarmer.

« Nous n'avons pas encore la statistique officielle de la nouvelle récolte. Cependant il paraît que malgré les belles espérances qu'elle avait données, il y a en définitive, dans certains centres de production, d'assez graves mécomptes; mais ce qui est non moins positif, c'est que l'esprit de spéculation s'est considérablement exagéré l'importance du déficit.

« D'après l'évaluation d'un journal spécial, *l'Echo agricole*, ce déficit s'élèverait au moins à 10 millions d'hectolitres qu'il faudrait demander à l'étranger, ce qui, au prix moyen de 30 fr., exigerait une exportation de numéraire de 300 millions!

« A ces chiffres monstrueux je n'opposerais qu'un fait, mais un fait d'une autorité irrécusable : c'est que, pendant l'année calamiteuse de 1856, nos im-

portations de grains et farines ne s'élevèrent qu'à environ huit millions et demi d'hectolitres, et qu'une seule fois depuis un demi-siècle, en 1846, année de véritable disette, elles atteignirent le chiffre de dix millions. Or, qui oserait de bonne foi comparer la récolte actuelle à celle de 1846? Il y a de l'une à l'autre une si énorme différence, qu'il serait puéril d'insister sur ce point. Dès lors, si une importation de dix millions d'hectolitres a suffi pour combler le déficit de cette année fatale, comment aurions-nous besoin aujourd'hui des mêmes quantités pour suppléer seulement à quelques mécomptes?

« Les trois récoltes successives de 1853, 1854 et 1855 furent certainement beaucoup plus mauvaises que celle de 1861, et cependant on fit face aux besoins de la consommation avec une importation de 4,811,000 hectolitres pour la première; de 5,635,000 pour la seconde, et de 3,704,000 pour la troisième.

« Définissons-nous donc des calculs de la spéculation et des alarmes intéressées. Quant à la hausse actuelle, il ne faut pas s'en effrayer, elle est le résultat naturel des nombreuses demandes qui se sont tout à coup produites; mais la première fièvre de la spéculation une fois passée, les cours ne tarderont pas à se niveler. En ce moment l'Angleterre vide ses greniers pour remplir les nôtres, et Marseille comble ses entrepôts des produits de la mer Noire et du Danube. Grâce à la liberté du commerce des grains dont nous jouissons aujourd'hui, nous aurons bientôt complété nos approvisionnements, et nous serons témoins de ce singulier phénomène économique qu'après avoir épuisé l'énorme réserve de la Grande-Bretagne, nous lui expédierons nos excédants; elle nous rendra donc d'une main ce qu'elle nous aura pris de l'autre. La conclusion de ce qui précède, c'est que nous n'avons pas à craindre de voir la hausse faire encore de notables progrès, et que les plus saines prévisions indiquent une prochaine réaction vers les cours modérés. »

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie un décret impérial qui promulgue le traité signé le 22 juin dernier à Hanovre, et qui abolit le droit de Stade, prélevé jusqu'ici sur les cargaisons des navires qui, en montant l'Elbe, venaient passer l'embouchure de la rivière dite Schwinge.

— Il est aujourd'hui certain que le roi de Prusse arrivera le 6 octobre à Compiègne.

— M. de Cadore, premier secrétaire de l'ambassade française à Rome est arrivé à Paris.

— Le duc de Gramont restera probablement à Rome jusque vers la fin de ce mois.

— Il est certain que le général Montebello s'est arrêté à Naples en venant de Constantinople, comme l'ont annoncé plusieurs correspondances.

— Dans les cercles diplomatiques, on affirme qu'une convention a été signée, jeudi dernier, entre les gouvernements de France, d'Angleterre et d'Espagne pour une intervention commune au Mexique. Le cabinet de Saint James, qui est, comme on sait, en froid avec l'Espagne depuis la guerre du Maroc, avait d'abord fait des difficultés pour admettre le concours de l'Espagne ou s'associer à ce

concours; l'intervention de l'Empereur, depuis son séjour à Biarritz, est venu heureusement aplanir ces obstacles; et l'on croit, en outre, qu'une autre conséquence de cette intervention sera la solution prochaine et favorable du différend hispano-marocain.

— Divers officiers supérieurs et subalternes appartenant à l'armée française ont été, dans ces derniers temps, sont encore, à l'heure qu'il est, l'objet de propositions à l'effet de prendre du service dans l'armée fédérale aux Etats Unis d'Amérique. Quelques-uns se sont vu offrir jusqu'à 6,000 fr. d'indemnité et de déplacement avec un traitement de 20 fr. par jour, garanti pendant plusieurs années. De prime-abord, le gouvernement semblait ne pas devoir refuser son adhésion; mais samedi dernier, sur l'ordre formel de l'Empereur, le ministre de la guerre a déclaré qu'il ne voulait plus accorder aucune autorisation. Ce refus est déjà commenté par certains correspondants de journaux étrangers comme un témoignage des intentions prochainement belliqueuses de la France. Ces commentaires sont tout simplement absurdes. Le gouvernement de l'Empereur a uniquement voulu, par son refus, éviter toute interprétation d'immixtion, même indirecte, dans le conflit pendant de l'autre côté de l'Atlantique.

— Aux dernières nouvelles reçues d'Amérique, le contre-amiral Regnaud était à Halifax, et rien n'annonçait qu'il dût quitter le chef-lieu de sa station.

— S. Exc. M. le comte de Bernstorff, ambassadeur de Prusse à Londres, vient d'arriver à Paris.

On sait que N. de Bernstorff est désigné comme devant succéder à M. de Schlenitz au ministère des affaires de Prusse.

— La cour de Bastia vient de rendre un arrêt qui condamne M. Fabiani, rédacteur de l'*Observateur*, à un mois de prison et cent francs d'amende.

— On écrit de Ryde (île de Wight) que S. A. I. le grand-duc Constantin de Russie est attendu dans cette petite ville. On prépare pour la résidence de Son Altesse Impériale la villa Marine, propriété de lord Dorons, située sur le bord de la mer, à proximité du château royal d'Osborn.

— On lit dans l'*Akbar* :
Le *Berwick*, est de retour après avoir terminé la pose du câble électrique entre les Baléares et Port-Vendres. Il existe toujours une perte de courant, mais elle est assez faible pour permettre d'espérer que la communication directe sera toujours possible entre Port-Vendres et Alger.

— Les vendanges, qui ont commencé dans la Drôme, semblent devoir dépasser les espérances de nos viticulteurs. Grâce à l'abondante pluie de ces jours derniers, les raisins ont pu acquérir des développements et par suite une convenable maturité sous les rayons du soleil. Il y aura donc qualité et quantité dans le rendement. On ne saurait désirer mieux.

— Un incendie qui eût pu avoir des suites désastreuses a éclaté dans une usine à gaz de la Compagnie européenne. Le danger était d'autant plus grand qu'on avait à redouter l'explosion de deux gazomètres.

Il n'y a pas un siècle révolu que la Danaë coulait sous le feu d'assailants six fois au moins plus forts qu'elle, et le principal monument qui reste de sa défense désespérée, — nous voulons parler du chant populaire français, — est altéré au point que le nom même de BART a été défigurée maladroitement. C'est sous le titre ridicule de *Complainte du corsaire Barde* que ce chant est connu de nos jours sur le littoral de la Manche, dans le port de Fecamp, à quelques lieues du théâtre de l'action.

Heureusement nous devons aux obligeantes communications de M. le comte Albert de Circourt plusieurs versions de l'ancienne complainte et des chants flamands rimés sur le même sujet; et c'est ainsi qu'il nous a été possible de reconstruire approximativement le poème original.

Frère d'armes et ami de Jean-Pierre Bart dont nous allons parler, M. de Circourt nous a puissamment aidé par ce qu'il savait des belles traditions de la famille Bart.

D'après M. Vanderest, qui a compulsé avec un soin scrupuleux les registres de l'état civil de Dunkerque, quatre-vingt-quinze Bart du sexe masculin y sont nés, de 1625 à 1673 seulement; et le même auteur en compte en tout cent six; mais la plupart furent marins et prodigues de leur sang généreux. Si vivace que fût la tige, la guerre et les travaux de la mer devaient faucher sous ses rameaux.

PIERRE-ROBERT-MARIE ou par abréviation — MARIE BART, né à Dunkerque le 15 mars 1738, n'était conséquemment âgé que d'un an lors du combat où périrent son père et son frère aîné. Il servit quelque temps comme garde-marine et garde du pavillon au port de Brest, entra dans le régiment d'Orléans (infanterie), assista au siège de Lille et à la bataille d'Arleberque, où il reçut deux blessures. Après de longues années de souffrances, il mourut à Ypres en 1844.

Le dernier Bart, fils unique de Marie Bart, après avoir eu la douleur de perdre son noble fils et de voir ainsi s'éteindre le beau nom de Bart, est mort lui-même dans les environs de Dunkerque le 16 février 1855.

Il s'appelait Henri Ferdinand-Marie. Né à Dunkerque le 22 février 1784, et adopté, à l'âge de sept ans, par sa ville natale, il était appelé à parcourir brillamment la carrière de ses ancêtres. Il servit quelque temps sous les ordres du contre-amiral Vanstabel, mais la Révolution brisa misérablement son avenir, qui fut ainsi perdu pour la marine française.

Jean-Pierre Bart, son fils, né à Bordeaux le 11 septembre 1808, se montra digne à tous égards de son grand nom maritime. Ses nombreux camarades proclament qu'il était l'un des officiers les plus distingués et les plus braves de notre marine contemporaine, où il figurerait sans doute aux premiers rangs s'il ne lui avait été prématurément enlevé.

Jean-Pierre Bart se signala, dès l'âge de quinze ans, par un acte de sauterie qui attira sur lui l'attention du ministre. Vers la fin des vacances, il avait pris passage, pour se rendre de Brest à Nantes, à bord d'un chasse-maree. Le bâtiment fit naufrage sur la côte de Quiberon. L'équipage s'enfuit lâchement, abandonnant une femme et un enfant passagers, qui eussent inévitablement péri sans le courageux dévouement du jeune Jean Bart.

Entré à l'école de marine en 1825, Jean-Pierre Bart en sort avec un second prix; peu après, il est mis à l'ordre du jour pour avoir puissamment contribué à la reprise sur les Algériens du brig *l'Arlequin*, de Marseille.

« M. Bart, jeune élève de première classe, disait le rapport du ministre, malgré une grêle de mitraille, s'est jeté à terre et a coupé les quatre amarres attachées aux anneaux du fort de Mers-el-Kebir. Ces amarres ont servi à remorquer l'*Arlequin*, et grâce à cette opération expéditive, on a évité de perdre beaucoup de monde. »

Jean-Pierre Bart fut nommé en 1828 en qualité de vaisseau et récompensé de son intrépidité.

Partout, depuis, il se fit remarquer par son zèle et son courage : en 1838, à bord de la *Terpsichore*, pendant un coup de vent qui mit la frégate en perdition; — en 1839, à l'île Maurice, en relevant énergiquement l'insulte faite par les Anglais à notre pavillon; — en 1840, dans la division qui faisait le blocus de la Plata;

Pendant le cours des travaux, plusieurs alertes se sont produites; la foule échelonnée sur les remparts dut les évacuer par mesure de précaution. On entendait de sourds grondements, précurseurs d'une explosion, mais ce n'étaient que des explosions partielles de barils de grondon.

Ce n'est que vers deux heures, grâce à la vigueur avec laquelle les travaux avaient été poussés, que le commandant des pompiers crut pouvoir annoncer que toute crainte d'explosion avait disparu et que l'on était maître du feu, qui se trouvait circonscrit dans la partie formant l'angle du boulevard de Sainte-Adresse et de la rue de Bordeaux.

Vers cinq heures, les pompes retraits à la caserne, le feu étant complètement éteint.

Le matériel principal de l'établissement n'a pas souffert. La perte causée par cet incendie est évaluée à une somme de 40,000 francs largement couverte par une assurance.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Son Exc. M. le Ministre de la Guerre est arrivé à Saumur hier soir à 4 h. 25 minutes. Il n'était attendu que depuis 24 heures, une dépêche télégraphique parvenue à Saumur jeudi soir avait annoncé son voyage.

Dès 4 heures, les places de la Gare, du Roi-René et de la Bilange, étaient occupées par les divers escadrons de l'Ecole; l'état-major et les officiers étaient rangés aux abords de la gare. Son Excellence a été reçue à la descente du wagon par M. le général Crespin, par M. le Sous-Préfet de Saumur, par M. le Maire et MM. les Adjointes.

M. le Ministre, en passant devant le front de chaque escadron, a été reçu aux cris de *Vive l'Empereur*. Depuis l'arrivée du train et pendant l'entrée en ville, le canon a tonné de minute en minute, sur le quai Saint-Nicolas.

Son Excellence a été conduite à l'hôtel de M. le Général, où l'attendaient toutes les autorités de la ville, le Conseil municipal et tous les fonctionnaires. La réception a eu lieu dans le grand salon de l'hôtel.

M. le Maréchal a assisté ce matin à tous les exercices d'équitation: travail individuel, reprise de manège, etc., et a témoigné à chaque commandant sa satisfaction pour les brillants résultats obtenus.

M. le Ministre de la guerre visitera aujourd'hui les ateliers d'armurerie, de maréchalerie.

Demain, dit-on, Son Excellence quittera Saumur.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1861.

Présidence de M. LOUYET.

(Suite.)

Le Conseil maintient, comme les années précédentes, pour la détermination de la taxe personnelle, en 1862, le prix de la journée de travail ainsi qu'il suit:

Pour la ville de Saumur à	» 70
Et la cote personnelle à	2 10
Pour les autres communes de l'arrondissement à	» 50
Et la cote personnelle à	1 50
Les chemins d'intérêt commun ont, dans le départe-	

— et enfin, au retour de cette campagne de guerre, lorsqu'il fut appelé au commandement de la corvette la *Sarcelle* et envoyé aux îles Comores avec une mission difficile.

Digne à tous égards de son grand nom maritime, Jean-Pierre Bart, habituellement nommé *Jean Bart* par ses camarades, avait constamment justifié les paroles de M. Hyde de Neuville qui lui écrivait après la reprise de l'*Arlequin*:

— « Continuez, jeune homme, rendez nous Jean Bart! »

La marine française a eu le malheur de perdre ce brave officier, mort à Mayotte, le 5 juin 1845, à bord du navire qu'il commandait avec le grade de lieutenant de vaisseau. Ses dépouilles mortelles reposent à Nossi-Bé (Madagascar).

L'arrière-petit-fils du capitaine de la *Danaë*, le représentant de la famille Bart, avait toutes les belles et nobles qualités de ses pères, tous les généreux instincts d'un marin de race, toutes les vertus qui font aimer les gens de mer et, par dessus toutes, une infatigable piété filiale qui s'unissait en lui à la plus aimable simplicité à la plus touchante modestie.

En lui finit, — au delà des mers, — cette glorieuse famille des Bart, dont on peut dire, chose rare dans l'histoire des plus illustres: — Elle s'éteignit sans avoir dégénéré. — G. DE LA LANDELLE. — (Journal de Lille.)

tement, une longueur de 1,415,817 mètres. Ils sont au nombre de 120.

Au 31 décembre 1860, 23 avaient pu être amenés à un état complet de viabilité. A cette même époque, 627,584 mètres se trouvaient à l'état d'entretien; 303,506 mètres à l'état de premier empiérement; 128,060 mètres à l'état de simple terrassement, et 356,667 mètres à l'état de sol naturel.

Il restait à exécuter 356,667 mètres de terrassement et 788,233 mètres d'empiérement.

Depuis longues années, le Conseil général reconnaît l'utilité de ces chemins, sans lesquels les voies de grande communication qu'il vient d'achever ne peuvent obtenir toute leur efficacité. Il leur promet de larges subventions pour le moment où il rentrera dans la libre disposition de ses ressources.

La voix toute puissante de l'Empereur a donné la plus haute consécration à ces pensées du Conseil général, en ordonnant que les chemins d'intérêt commun seraient terminés en sept années, et en allouant à cet effet, sur les fonds de l'Etat, une somme de 25 millions de francs.

La commission propose au Conseil général d'exprimer à l'Empereur toute sa reconnaissance pour cet acte de généreuse initiative en faveur de l'amélioration des campagnes.

Le Conseil s'associe par une adhésion unanime à cette proposition, et vote à l'unanimité l'adresse à l'Empereur que nous avons reproduite.

L'état de la petite vicinalité n'est pas aussi satisfaisant.

En résumé, la commission propose au Conseil général: 1° de voter pour l'année 1862, conformément à la loi du 31 mai 1836, cinq centimes spéciaux sur les 4 contributions directes, dont le produit sera applicable aux chemins vicinaux de grande communication; 2° d'autoriser le prélèvement, sur le produit de ces centimes, d'une somme de 10,000 francs qui sera mise à la disposition de M. le préfet pour être répartie par lui et par égale portion entre les cinq arrondissements, et être employée en travaux d'art sur les chemins d'intérêt commun et de petite vicinalité; 3° de voter l'ensemble des articles portés au sous-chap. 24, s'élevant à 201,792 fr. 81 cent., lequel serait augmenté de 50 fr. si les propositions de la commission qui seront ultérieurement soumises au Conseil, concernant le traitement des agents-voyers, étaient admises; 4° de voter les 209,441 fr. 34 c. portés au § 3; les 40,194 fr. 62 c. portés au § 4 du sous-chap. 22.

Le Conseil adopte les propositions de sa commission.

Les vœux exprimés par le Conseil dans ses précédentes sessions relativement à la surveillance des ponts suspendus, ont été accueillis favorablement, et M. le préfet a bien voulu prendre dans ce but un arrêté qui règle désormais, dans de sages limites, le maximum de chargement des voitures et du nombre de bœufs pouvant à la fois traverser ces ponts. Il a bien voulu, en même temps, soumettre ces ponts à des épreuves périodiques, qui permettront de s'assurer de leur solidité.

Les routes départementales une fois achevées, le Conseil aura à s'occuper de deux traverses qui peuvent être considérées comme de vraies lacunes, et dont la construction semble d'une urgence extrême. Ces deux traverses font partie de la route n° 14, ce sont celles de Chenetutte-les-Tuffeaux et de Chalonnès.

Les études devant relier la route n° 14 au Pont-Fouchard sont en voie d'exécution, et ainsi il pourra, l'année prochaine, être donné suite à cette utile amélioration.

Un membre de la troisième commission présente au Conseil un rapport sur le projet de nouveau classement des routes stratégiques sur lequel le Conseil général a déjà été appelé à se prononcer au cours de sa dernière session.

Le but de ce projet est, comme on le sait, de faire disparaître la dénomination de routes stratégiques, qui n'a plus sa raison d'être, et le régime exceptionnel auquel elles sont soumises pour leur entretien, au moyen d'une combinaison qui consisterait à classer parmi les routes stratégiques et départementales, dans des proportions telles qu'en laissant exclusivement à la charge des départements les portions de routes stratégiques qui n'entreraient pas dans le classement, les charges qui pèsent aujourd'hui en commun sur l'Etat et les départements pour l'entretien des routes stratégiques, fussent maintenues sans aggravation de part et d'autre de l'état de choses aujourd'hui existant.

Le Conseil adopte les conclusions de la 3^e commission.

Le même rapporteur donne ensuite lecture au Conseil du rapport de M. le préfet sur la situation des routes impériales.

Le crédit de 275,000 fr. affecté à l'entretien de ces routes est insuffisant, et il y a lieu de demander,

comme les années précédentes, qu'il soit, le plus tôt possible, élevé au chiffre de 300,000 fr., comme indispensable pour assurer le bon état de viabilité des routes impériales.

Le Conseil d'arrondissement de Saumur insiste pour que le pont du Lys, sur la route n° 60, qui est dans le plus déplorable état, soit promptement réparé.

Tous les vœux émis sont appuyés par le Conseil et seront inscrits à la deuxième partie des procès-verbaux.

(La suite au prochain numéro.)

On lit dans le *Courrier de Nantes*:

Un des jours de la semaine dernière, des pierres, dont une pesait au moins 10 kilog., ont été placées, à neuf heures du soir, sur les rails du chemin de fer, au premier pont qui se trouve entre Ciré et Aigrefeuille. Ces pierres avaient été calées avec d'autres pierres plus petites, afin d'offrir plus de résistance aux roues des wagons; mais le chasse-pierres a repoussé la première et les roues ont broyé les autres sans causer d'accident.

M. Lapeyre, commissaire de la gare de Rochefort, prévenu dès le lendemain, est allé immédiatement porter plainte à M. le maire de Ciré. Une enquête a été faite sur le champ et on a découvert que le coupable était un enfant de dix ans, qui avait placé ces pierres sur les rails pour s'amuser, comme il l'a dit à ses camarades, à faire dérailler le train, et qui, placé sur le pont, attendait impatiemment le résultat de son ingénieux projet.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Berlin, 19 septembre. — On mande des frontières de Pologne, à la date d'aujourd'hui: Les actes de violence commis par les Polonais contre les Allemands, se sont renouvelés mardi à Varsovie. Plusieurs magasins ont été démolis par la populace et la situation des Allemands commence à devenir dangereuse. Les autorités restent impassibles en présence de ces désordres.

Marseille, 20 septembre. — Les lettres de Rome, du 17, rapportent que le général de Goyon aurait été avisé que les exaltés préparaient un débarquement à Ostie, ce qui aurait déterminé l'envoi dans cette localité de la cavalerie française et pontificale. Du reste la tranquillité n'a pas été troublée.

Le Pape, à l'occasion de la promulgation du décret de canonisation des anciens martyrs au Japon, a prononcé une allocution dans laquelle il aurait répété qu'il est impossible de transiger avec des hostilités impies et que ceux qui croient une telle transaction possible se trompent. En tout cas le texte de cette allocution n'a pas été imprimé. — Havas.

AVIS.

Route impériale n° 152, de Briare à Angers.

TRAVERSE DE VILLEBERNIER.

ACQUISITION DE TERRAINS.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquérir, du sieur Cochon, Louis-Pierre-Gabriel, propriétaire, demeurant à Villeberrier, arrondissement de Saumur, une portion de jardin, située au bourg de Villeberrier, section A, n° 1189 du plan cadastral, contenant 2 ares 80 centiares, estimés, à raison de 350 francs, l'are, ci 980 fr. nécessaire à la consolidation, dans la traverse du bourg de Villeberrier, de la Levée, route impériale n° 152 de Briare à Angers.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme mentionnée ci-dessus, devront le faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.

Hôtel de la Sous-Préfecture, à Saumur, le dix-neuf septembre 1861.

Le Sous-Préfet,
(476) V. O'NEILL DE TYRONE.

BOURSE DU 19 SEPTEMBRE.	
3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 69 10	
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 96 50	
BOURSE DU 20 SEPTEMBRE.	
3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 69 15	
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 96 20	

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

VENTE
de
TERRAINS COMMUNAUX
Dans les landes de Mortemai,
Commune de Verrye.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude dudit M^e E. LEROUX,
Le dimanche 13 octobre 1861, à l'heure
de midi,

LES TERRAINS
CI-APRÈS,
Appartenant à la commune de Verrye,
situés au canton des landes de Mortemai,

SAVOIR :

1^o Quatre hectares 8 ares 10 centiares, portant le n^o 2 de la section D du plan cadastral de la dite commune.

2^o Cinq hectares 59 ares 42 centiares, portant le n^o 416 de la même section.

3^o Sept hectares 87 ares 97 centiares, portant le n^o 417 de la même section.

4^o Quinze ares 60 centiares, portant le n^o 378 de la section A.

5^o Sept ares 32 centiares, portant le n^o 535 de la section E.

6^o Seize ares 28 centiares, portant le n^o 1^{er} de la section E.

7^o Cinq hectares 57 ares 96 centiares, portant le n^o 4 de la section D.

S'adresser, pour visiter ces biens, à M. LE MAIRE de Verrye. (477)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Pour cessation de commerce,

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur,
Le samedi 28 septembre 1861, à midi,
sur la place de la Bilange, à Saumur,
Par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION :

Plusieurs belles carrioles à quatre ressorts et à deux, garnies et non garnies, américaines à patentes, phaétons, calèches, plusieurs tilbories, charrettes montées sur ressorts, tombereau, un beau tour neuf, quantité de roues ferrées et non ferrées, bronnettes, et autres objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (467)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
UN JARDIN AVEC LOGEMENT,
Rue des Boires.

S'adresser audit notaire. (457)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
Présentement,

Une MAISON, avec cour, jardin et vastes servitudes, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thiffoine, négociant.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (428)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
LA PROPRIÉTÉ
du

GROS-CAILLOU,

Située commune de Saint-Lambert-des-Levées, ancienne route de Tours, Consistant en maison d'habitation et jardin parfaitement planté.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^{me} veuve JAGOT, rue d'Orléans, ou à M^e TOUCHALEAUME. (459)

A VENDRE OU A LOUER

MAISON

Située rue du Temple, 19,

Entièrement mise à neuf, fraîchement décorée, paquetée. Appartements nombreux et de disposition commode; cabinet de toilette avec lieux à l'anglaise. Porte cochère, cour, écurie. Pompe élévatrice, etc. etc.

S'adresser à M. le lieutenant-colonel RUAULT, y demeurant. (439)

A VENDRE OU A LOUER

présentement,

UNE MAISON

Nouvellement construite.

Cette maison, composée de cave, rez-de-chaussée, premier, grenier et cour, est située à l'entrée du bourg de Saint-Florent.

S'adresser à M. Pierre SANZAY, forgeron audit bourg. (440)

ON DEMANDE une femme veuve ou une personne âgée de quarante ans environ, pour faire un service à la campagne.
S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile.

LEPINGLEUX-GRANGÉ,

Pompier,

Plombier, Chaudronnier,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir du 15 septembre courant, il transférera son atelier et son magasin rue de la Petite-Bilange, n^o 7, dans la maison Gagneux, occupée récemment par M. Cornilleau aîné, négociant.

Il prie également sa clientèle de n'ajouter aucune foi au bruit répandu par la malveillance de sa cessation d'affaires. (453)

BAISSE DE PRIX.

Le Sirop concentré de Salsepareille composé, de **QUET AÎNÉ**, est garanti sans Mercure; il guérit les Affections de la peau, les Dartres, les Scrofules, les Rhumatismes, les Maladies secrètes même les plus anciennes, etc., etc. Il faut toujours exiger l'Instruction, le Cachet et la Signature **QUET AÎNÉ**. — Dépôt dans les principales villes, et à Saumur, à la pharmacie **LEBRUN**, rue Royale, n^o 7. (360)

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. La vente en est autorisée par décret impérial, et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts : à Saumur, chez **PERRE**; à Angers, **J. PERRAULT**; à Cholet, **BONTEMPS aîné** et **BONTEMPS jeune**, pharmaciens. (54)

A VENDRE
DEUX FAISANS DORÉS RUBIS,
Mâle et femelle.
S'adresser à St-Lambert-des-Levées, vis-à-vis de la Mairie. (461)

A CÉDER DE SUITE
UNE PETITE AUBERGE
TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,
Située dans un des bons quartiers de Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

FOYERS POUR CHEMINÉES,
POÊLES ET CALORIFÈRES.

La plus mauvaise cheminée cesse instantanément de fumer par la pose de l'appareil **MOUSSERON**. (Garantie sur facturé.)

Seul dépôt à Saumur, chez **GOUBY aîné**, poëlier, place Saint-Pierre.

SERVICE RÉGULIER

DE PAQUEBOTS A VAPEUR

En correspondance avec le Chemin de fer d'Orléans.

1^o Entre **LONDRES, St-NAZAIRE** et **LA ROCHELLE**, direct. Départs de Londres les 5 et 18. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 11 et 24 de chaque mois.

2^o Entre **LIVERPOOL, St-NAZAIRE** et **LA ROCHELLE**, direct; prenant marchandises pour Dublin, Belfast, Cork, Glasgow, Bristol, etc.

Départs de Liverpool les 1^{er} et 15. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 6 et 21 de chaque mois.

Les départs de La Rochelle ont lieu deux jours seulement après celui de St-Nazaire. — Transit spécial pour toutes les parties du monde.

S'adresser, pour rapports généraux, à **MM. GAMBELL** et **LE BOUTILLIER**, directeurs-armateurs. à **LIVERPOOL**.

Et pour frets et passages :
A MM. ROBERT HURREL à **LONDRES**.

AD. MOREAU et **LE RAY** fils, agents spéciaux des armateurs. à **NANTES**.

ALPH. LANGUET, consignataire. à **St-NAZAIRE**.

BONNEMORT et **BECKER**, consignataires. à **LA ROCHELLE**. (475)

Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT MODÈLE POUR LA FABRICATION SPÉCIALE

CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

ENTREPOT GÉNÉRAL A PARIS

(CI-DEVANT Pl. des Victoires, 2) Rue de Rivoli, 132 (ENTRÉE DES RUESS de la Boule et des Bourdonnais)

La mission de la COMPAGNIE COLONIALE est de fabriquer du Bon Chocolat et d'en propager l'usage. La Compagnie ne fait pas du bon marché la question principale; elle veut avant tout livrer des produits irréprochables.

Tous les CHOCOLATS de la C^{ie} COLONIALE sont composés, sans exception, de matières premières de choix; ils sont exempts de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Contrairement à un abus qui existe dans le commerce, la C^{ie} COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de *surfins* et *d'extra-fins*; elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement *Bon Ordinaire*, est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les dénominations les plus exagérées. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme *Chocolats Fins*, ils sont réellement d'une qualité tout à fait exceptionnelle.

La C^{ie} COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable qui consiste à comprendre dans le poids annoncé l'étain et le papier qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la C^{ie} COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, en dehors du poids des enveloppes, de quelque nature qu'elles soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ	CHOCOLAT VANILLE	CHOCOLAT DE POCHE
Le demi-kilog.	Le demi-kilog.	Et de Voyage
BON ORDINAIRE 2 f. 50 c.	BON ORDINAIRE 5 f. c.	La Boîte de 36 petites Tablettes
FIN 3	FIN 5 50	SUPERFIN, la boîte 2 f. 25 c.
SUPERFIN 3 50	SUPERFIN 4	EXTRA, la boîte 2 50
EXTRA 4	EXTRA 5	EXTRA-SUPÉR, la boîte 5

Dans toutes les Villes de France, chez les principaux Commerçants

Tous les Chocolats de la COMPAGNIE COLONIALE portent sur l'enveloppe les deux mots : COMPAGNIE COLONIALE, ainsi que la signature **VINIT** et C^{ie}.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

(Prix : 1 fr. 50) **BEAUTÉ! — FRAICHEUR! — SANTÉ! — SALUBRITÉ!** (Prix : 1 fr. 50)

VINAIGRE E. COUDRAY A LA VIOLETTE

Ce VINAIGRE DE TOILETTE par excellence, le plus à la mode et le plus en usage aujourd'hui dans la bonne société, se recommande autant par la richesse et la distinction de son délicieux parfum que par ses propriétés éminemment toniques, rafraichissantes et hygiéniques pour la toilette du corps et du visage. Il est des plus salutaires pour le bain, il dissipe le feu du rasoir, il parfume le mouchoir, il est enfin sanitaire et anti-méphitique.

Se méfier des nombreuses imitations vendues sous le même titre et refuser tout Flacon ne portant pas ma Signature

E. Coudray

Entrepôt général à la Fabrique, 13, rue d'Enghien, à Paris, et dans toutes les bonnes Maisons de Parfumerie et Coiffure de France et de l'Étranger.